

LE PRIX DE LA PAIX

DVD ÉDITION SPÉCIALE



GUIDE D'ENSEIGNEMENT

<www.onf.ca/leprixdelapaixeditionspeciale>

Dr Walter Dorn

Colonel M.E. Hanrahan, OMM, CD

PRODUIT EN COLLABORATION AVEC LE CENTRE PEARSON POUR LE MAINTIEN
DE LA PAIX ET AVEC L'APPUI DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES CANADA



Depuis sa création en 1939, l'Office national du film du Canada a produit plus de 11 000 films et remporté plus de 4 500 prix, dont 11 Oscars®. En tant qu'organisme public voué à la production de films au Canada, l'ONF produit et distribue des œuvres audiovisuelles distinctives, audacieuses et pertinentes. Celles-ci reflètent la diversité culturelle du pays et présentent au Canada et au reste du monde un point de vue authentiquement canadien. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'ONF ou pour commander des films, aller à <www.onf.ca> ou appeler au 1 800 267-7710.

Pour plus de détails sur cette édition spéciale du **Prix de la paix**, visitez le <www.onf.ca/leprixdelapaixeditionspeciale>.

Pour obtenir d'autres informations sur le film, rendez-vous au le <www.onf.ca/leprixdelapaix>.

RENSEIGNEMENTS

Distribution nationale **1 800 267-7710**
Distribution aux États-Unis **1 800 542-2164**
Distribution internationale **(514) 283-9450**
Site Internet **www.onf.ca**

Scénario, réalisation, image [Paul Cowan](#)
Montage [Hannele Halm](#)
Son [Craig Lapp](#)
Musique originale [Jean Mallet](#)
Narration [Christian Brendel](#)
Producteur [Adam Symansky](#)
Producteur exécutif [Éric Michel](#)
Chargée de projet pour le guide d'enseignement [Marie-Christine Nadon](#)

Le prix de la paix est produit par l'Office national du film du Canada en coproduction avec 13 Production et ARTE France.



Ce DVD édition spéciale a été produit en collaboration avec le Centre Pearson pour le maintien de la paix et avec l'appui des Affaires étrangères Canada.



Affaires étrangères
Canada

ISBN 0-7722-1208-2

© 2006 Office national du film du Canada



À la mémoire de Glyn Berry, diplomate canadien tué en Afghanistan en janvier 2006.

« Les leçons amères, comme celles du Rwanda et de Srebrenica, illustrent de manière tragique qu'edans certaines situations la communauté internationale doit intervenir collectivement et recourir à tous les moyens dont elle dispose en vertu du droit international. »

Dans le monde actuel, la souveraineté n'est plus seulement affaire de droits, c'est aussi une question de responsabilités.

« La responsabilité principale d'un gouvernement, soit la protection de sa propre population, fait partie intégrante du concept même de souveraineté. Lorsque cette responsabilité n'est pas ou ne peut être exercée face à un génocide, à des crimes de guerre ou à des crimes contre l'humanité, comme la purification ethnique, la seule option réaliste pour la communauté internationale est d'intervenir collectivement, ce qui comprend, en dernier recours, l'usage de la force... »

–Glyn Berry, 2005

Dr Walter Dorn

Walter Dorn est professeur au Collège militaire royal du Canada et au collège des Forces canadiennes. Il donne des cours sur le maintien de la paix et le rôle des organisations internationales aux officiers et aux civils canadiens et étrangers. Il a travaillé pour des missions de paix des Nations Unies en Afrique et en Asie et a servi au Département des opérations de maintien de la paix, au siège de l'ONU. Pour consulter la liste de ses ouvrages sur le maintien de la paix, aller à <www.cfc.forces.gc.ca/Personnel/dorn_f.html>.

Colonel M.E. Hanrahan, OMM, CD

Le colonel Hanrahan a exercé diverses fonctions depuis son entrée dans les Forces canadiennes en 1970. Il a occupé des postes de commandement et assumé diverses responsabilités à l'OTAN, aux Nations Unies, dans l'Armée britannique ainsi que dans les Forces canadiennes. Il possède plus de dix ans d'expérience sur la scène internationale, ayant entre autres participé à des déploiements opérationnels avec l'ONU en Égypte, à Chypre, au Rwanda et avec la Force de stabilisation (SFOR) de l'OTAN en Bosnie.

Le colonel Hanrahan est titulaire d'une licence en ingénierie et gestion (CMR) et d'une maîtrise en gestion des entreprises (université Queens). Il est diplômé de l'Army Staff College de Camberley (R.-U.) et du cours des études de sécurité nationale du Collège des Forces canadiennes de Toronto.

Le colonel Hanrahan a été nommé conseiller militaire de la Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies en juillet 2002. Il offre des conseils sur l'intervention militaire et policière au Représentant permanent du Canada à l'ONU. Il assure la coordination des exigences des Nations Unies auprès de la Défense nationale, des Affaires étrangères et du solliciteur général du Canada. Il représente, en outre, le Canada au Comité spécial des opérations de maintien de la paix, qui est responsable des politiques de maintien de la paix de l'ONU. Il a participé aux activités de l'ONU à New York afin de résoudre la crise de Bunia, en Ituri.

| | |
|--|-----------|
| Objectif | 2 |
| Introduction | 2 |
| Commentaires du réalisateur Paul Cowan | 3 |
| Géographie | 4 |
| Questions sur la RDC | 4 |
| Questions complémentaires | 5 |
| Les difficultés inhérentes au maintien de la paix | 5 |
| Citations à retenir | |
| • Au siège des Nations Unies (niveau stratégique) | 6 |
| • Sur le terrain (niveau opérationnel) | 7 |
| DVD Enjeux clés | |
| 1. Bilan des opérations de maintien de la paix | 8 |
| 2. La conduite des Casques bleus | 9 |
| 3. Le rapatriement des rebelles rwandais | 9 |
| 4. La protection des civils | 10 |
| 5. De la nourriture contre des fusils | 10 |
| 6. L'usage approprié de la force | 11 |
| Recherche complémentaire | 12 |
| Chronologie | |
| • Chronologie générale de la RDC | 12 |
| • Chronologie des événements de 2003 décrits dans Le prix de la paix | 14 |
| Références | |
| • Glossaire | 15 |
| • Sites Web | 16 |
| • Carte | 18 |

OBJECTIF

Le présent guide d'accompagnement du film **Le prix de la paix** et du DVD **Enjeux clés** a été conçu comme outil de formation et de perfectionnement professionnels. Il permet de mieux comprendre, à partir de l'étude de cas des opérations de maintien de la paix de l'ONU au Congo, les défis que représentent les efforts de pacification entrepris par les Nations Unies et la communauté internationale dans les régions ravagées par les conflits.

Le présent guide s'adresse aux membres des forces armées, aux policiers et aux civils qui étudient les opérations de maintien de la paix ou s'apprentent à être déployés sur le terrain, aux adultes qui s'intéressent aux affaires internationales, aux étudiants universitaires qui étudient le rôle de l'ONU et les opérations de maintien de la paix et aux étudiants du niveau collégial qui s'initient au maintien de la paix.

INTRODUCTION

Maintenir la paix au Congo, un pays de la taille de l'Europe de l'Ouest, ravagé par la guerre, n'est pas une tâche facile. Les soldats et les civils qui tentent, sous couvert des Nations Unies, de prévenir les massacres, de promouvoir la réconciliation et de travailler à la reconstruction d'un pays éclaté font face à de nombreuses difficultés et dangers. L'Ituri, au nord-est, où les tribus rivales, les milices disparates et les envahisseurs étrangers cherchent tous à profiter de l'instabilité et de la violence afin d'exploiter les ressources minières est une des régions les plus problématiques. Que peuvent faire les Nations Unies pour restaurer la paix et la stabilité dans cette région?

Le prix de la paix offre un aperçu des activités de l'ONU à la fois sur le terrain et au siège de l'Organisation à New York. L'intervention des Nations Unies dans la crise de l'Ituri, en 2003, illustre plusieurs des rôles et responsabilités, des défis et des risques que représentent le maintien de la paix et la reconstruction d'une nation. L'analyse de l'expérience de l'ONU en Ituri permet au spectateur d'approfondir les enjeux et problèmes relatifs au maintien de la paix dans les régions dévastées par la guerre.

COMMENTAIRES DU REALISATEUR PAUL COWAN

« Les Nations Unies, qui avaient en 1997 institué une mission au Congo appelée la MONUC, tentaient désespérément de prévenir l'éclatement du Congo, de créer une paix viable à long terme. L'Organisation essayait aussi de se sauver elle-même : l'ONU avait fait l'objet de dures critiques pour la façon dont elle avait traité la question de l'Irak; son rôle de gardien de la paix du monde était remis en question. Les échecs cuisants de la Somalie et du Rwanda étaient encore tout frais dans les mémoires...

Le maintien de la paix est un art imparfait, plein d'embûches politiques, militaires, financières, culturelles. **Le prix de la paix** jette un regard honnête et parfois douloureux sur les difficultés du maintien de la paix aujourd'hui. Le film le montre toutefois clairement : il n'y a pas d'autre solution envisageable. Le prix de l'inaction est tout simplement trop élevé.

Le prix de la paix se concentre sur un pays – une région – à un tournant de son histoire. Il suit un petit groupe de Casques bleus du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) aux prises avec une situation presque insoluble. (Le DOMP n'avait auparavant jamais permis de filmer son fonctionnement interne.) Mais, le film porte aussi un regard sur le maintien de la paix en général : la difficulté de trouver des troupes pour les missions difficiles, les énormes sommes d'argent requises, le cauchemar logistique de diriger un Etat en faillite. L'histoire serait en plusieurs points similaire s'il s'agissait de la Bosnie, de l'Afghanistan, d'Haïti, de la Côte d'Ivoire, du Burundi ou du Soudan. »



Une carte du Congo vous aidera à identifier ses voisins, dont certains comptent parmi les nations les plus dominées par les conflits au sein d'un continent qui a subi d'importantes conflagrations et connu d'atroces souffrances. La région des grands lacs africains, à la frontière orientale du Congo (voir carte p. 18), comprend le Rwanda, lieu du génocide de 1994, et l'Ouganda, dont les forces militaires jouent un rôle important dans le drame qui se déroule dans **Le prix de la paix**.

Après avoir visionné **Le prix de la paix** et les suppléments, vous devriez être en mesure d'étudier les questions, difficultés et citations suivantes et d'en discuter pour amorcer une réflexion sur le maintien de la paix. Les instructeurs et les enseignants peuvent choisir dans les sections ci-dessous les sujets qui se prêtent le mieux aux échanges.

QUESTIONS SUR LA RDC

1. On peut dire de l'Ituri qu'elle est une région où « le fait d'être riche vous rend pauvre ». Expliquez cette contradiction.
2. Nommez quelques méthodes et outils dont dispose l'ONU pour prévenir les massacres et ramener la paix et l'ordre, en Ituri par exemple.
3. Quelles mesures incitatives et dissuasives (« la carotte et le bâton ») est-il possible d'employer avec les seigneurs de guerre?
4. À quels risques divers s'expose l'ONU lorsqu'elle pénètre dans une zone de conflits comme Bunia?
5. Qu'est-ce qu'une « stratégie de retrait », et pourquoi était-elle nécessaire?
6. Pour quelle raison la présence et l'aide des troupes ougandaises ont-elles constitué un difficile dilemme pour l'ONU?

QUESTIONS COMPLEMENTAIRES

1. Quelles sont les tensions habituelles qui existent entre le siège de l'ONU et l'effectif sur le terrain?
2. De quelle manière l'ONU peut-elle inciter les pays membres à fournir des troupes pour les missions difficiles comme celle du Congo?
3. Pourquoi était-il important que les États-Unis soutiennent la création de la Brigade Ituri?
4. Quels sont pour l'ONU les risques possibles d'un désarmement forcé des milices ituriennes?

LES DIFFICULTÉS INHÉRENTES AU MAINTIEN DE LA PAIX

Expliquez les difficultés suivantes et les solutions envisageables par l'ONU :

1. L'ONU doit utiliser la force pour prévenir son usage par les belligérants et mettre fin aux combats. Quel niveau de force devrait être utilisé dans le maintien de la paix? Quels sont les arguments en faveur ou contre l'emploi de la force militaire par l'ONU?
2. Quelles sont les limites de la « responsabilité de protéger » de l'ONU? De quelle manière l'ONU peut-elle protéger une population civile lorsque même l'autodéfense est problématique?
3. Quelle est la valeur des initiatives « purement symboliques » comme instaurer, une force de police à Bunia après seulement une courte période de formation?
4. Doit-on donner un traitement de faveur aux ex-combattants qui ont renoncé aux armes?

CITATIONS À RETENIR

Les commentaires suivants exprimés dans le film font ressortir quelques-uns des enjeux clés auxquels l'ONU (au siège de l'Organisation et sur le terrain) et l'ensemble de la communauté internationale se trouvent confrontés. Choisissez un certain nombre de ces citations pour engager une discussion.

Au siège des Nations Unies (niveau stratégique)

1. « Pour sauver le Congo, l'ONU doit commencer par pacifier l'Ituri. » Discutez...
2. « Dans un pays comme le Congo, une mission consacrée strictement à l'observation constitue une entreprise très risquée du point de vue politique parce que l'écart entre les attentes de la population et ce que vous pouvez vraiment faire est tout simplement intolérable. » La MONUC, qui était à l'origine une mission d'observation, s'est vue attribuer de nouveaux rôles. Discutez de la nécessité d'une telle évolution.
3. « Nous allons tenter de rendre la situation en Ituri aussi publique que possible. » Pourquoi le Département des opérations de maintien de la paix adopterait-il une telle stratégie?
4. « Le Congo a besoin de beaucoup de choses, mais certaines d'entre elles ne sont pas essentielles au processus comme de paix. » Quels objectifs auraient pu être considérés comme essentiels à la mission onusienne en Ituri, à l'été 2003?
5. « Comment doit-on s'y prendre pour établir des relations qui feraient que nous, de l'ONU, ne soyons pas jugés par la communauté internationale comme un nouveau type de pouvoir colonial? » Répondez à la question.
6. « La meilleure, sans doute la seule chance de stabiliser la région, est entre les mains de l'administration intérimaire de l'Ituri ». Pourquoi était-il important de

mettre sur pied une administration intérimaire en Ituri à l'été 2003?

7. « Ce qui pressait par dessus tout était de voir à l'œuvre la police locale, même si elle n'était que symbolique. » Pourquoi la mise sur pied d'une force policière locale était-elle importante, même si cette force n'était que symbolique?
8. « Recruter des Casques bleus bien entraînés n'est jamais facile. Alors, pour une opération africaine forcément dangereuse, cela devient une vraie gageure ». Pourquoi?

Sur le terrain (niveau opérationnel)

1. « La plupart des Casques bleus qui assurent le maintien de la paix sont des observateurs militaires. Peu armés, ils sont des cibles faciles. » Quels sont les arguments en faveur et en défaveur de l'armement des observateurs militaires de l'ONU?
2. « Les rebelles refusent de rendre les armes. Ils n'ont évidemment rien à y gagner; c'est la guerre qui les fait vivre. » Discutez des motivations possibles des seigneurs de guerre et de leurs méthodes.
3. « Une équipe d'enquêteurs de l'ONU décolle pour Drodro, où les massacres ont eu lieu. Premier pas vers la fin de l'impunité? » Commentez.
4. « Quand ils se déplacent, les enquêteurs de l'ONU sont protégés par l'armée ougandaise, pourtant suspectée, elle aussi, d'être impliquée dans la tuerie de Drodro. » Expliquez de quelle manière ce dilemme s'est posé à l'esprit des Casques bleus.
5. « Le Conseil de sécurité bute sur la question de l'Ouganda. » Pourquoi était-il nécessaire aux troupes ougandaises d'évacuer la RDC? Quels problèmes posait l'évacuation des Ougandais? Comment l'ONU a-t-elle « résolu » ce problème?

6. « Les tueurs ne représentent pas une grande menace. Ce sont des voyous drogués qu'une force professionnelle de taille relativement petite peut effrayer et empêcher d'agir. » Discutez du bien-fondé de cette affirmation.
7. « Lorsque vous maintenez la paix, vous êtes confrontés à un cruel dilemme : vous pouvez tourner la tête, auquel cas vous aurez pour le reste de votre vie le doute que si vous étiez vraiment intervenus vous auriez changé beaucoup de choses; ou vous intervenez, et vous courez alors le risque de l'échec. » Discutez.
8. « Les soldats français, dont la marge de manœuvre est bien plus importante que celle des Casques bleus, sont déployés sur le terrain. Dans Bunia, ils affrontent les miliciens. » Quels sont les arguments en faveur et en défaveur de règles d'engagement moins contraignantes.
9. L'officier du DOMP Meg Carey demande : « Si nous nommons les seigneurs de guerre et leurs familles honte, est-ce que cela expose les membres de la MONUC à des représailles? » Réponse de l'officier supérieur : « Je ne crois pas, si cela est fait de façon appropriée par le Conseil de sécurité. » Quelle est l'utilité de pointer du doigt et de faire honte aux seigneurs de la guerre. Quels en sont les risques?

DVD ENJEUX CLÉS

Le matériel supplémentaire présenté dans ce DVD propose un examen plus approfondi des enjeux et défis inhérents au maintien de la paix. Les enjeux suivants sont abordés :

1. Bilan des opérations de maintien de la paix

Les représentants spéciaux du Secrétaire général (RSSG) nommés par le Conseil de sécurité ont pour responsabilité générale d'assurer le succès de la conduite et de la gestion des missions de maintien de la paix de l'ONU. Au 21^e siècle, les

missions de maintien de la paix de l'ONU sont devenues des opérations de grande envergure extrêmement complexes et coûteuses, auxquelles participent les forces militaires et policières, et qui impliquent les droits de la personne, la logistique, le genre, le développement, la primauté du droit et l'aide humanitaire. En tirant profit des leçons apprises et des expériences vécues par les RSSG, l'ONU peut améliorer les pratiques et les modèles doctrinaux afin que les missions futures soient menées et gérées plus efficacement.

2. La conduite des Casques bleus

Une opération de maintien de la paix de l'ONU peut engager la participation de jusqu'à cinq catégories différentes de gardiens de la paix : 1) le personnel civil international de l'ONU; 2) le personnel civil local de l'ONU; 3) des experts en missions qui peuvent être des civils, des observateurs militaires ou des conseillers des forces de police; 4) des bénévoles de l'ONU et 5) des contingents nationaux de forces militaires ou policières. Chacune de ces catégories d'intervenants est régie par différents règlements et méthodes disciplinaires parce qu'elles ont chacune leur propre statut juridique.

Le problème d'une conduite ou d'une discipline défaillante lors des opérations de maintien de la paix ne peut être résolu que par une action conjointe, menée par le siège de l'ONU à New York pour mettre en application une politique sur le code de conduite, par les pays contributeurs de troupes qui doivent assurer le contrôle juridique de leurs contingents, par l'Assemblée générale qui doit approuver la politique régissant le code de conduite, et par les responsables et les chefs des opérations de maintien de la paix qui agissent sur le terrain.

3. Le rapatriement des rebelles rwandais

Le désarmement et le rapatriement des rebelles rwandais représentent un enjeu politique complexe auquel font face la RDC et le Rwanda; il n'y a pas de solution militaire. Les rebelles éprouvent de la crainte et de la méfiance quant à la façon dont ils seront traités une fois de retour au Rwanda. Par conséquent, seulement quelques rebelles ont remis leurs armes et accepté les conditions du rapatriement.

La Commission rwandaise du Programme multi-pays de démobilisation et de réinsertion (MDRP) a assuré la réintégration d'anciens combattants dans leurs communautés après que ceux-ci eurent passé du temps dans des camps de solidarité. Les anciens combattants y étaient logés et nourris, en plus de recevoir des soins médicaux et de suivre un programme de rééducation pour faciliter leur réintégration. Ils ont aussi reçu 80 \$ à leur sortie du camp et avaient la possibilité de faire une demande de bourse de 200 \$ pour partir leur propre entreprise. Ceux qui ont suivi le programme ont été surpris de l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et de la façon dont ils ont été traités par le MDRP.

4. La protection des civils

Chacune des sept dernières missions mandatées par le Conseil de sécurité de l'ONU incluait des dispositions spécifiques permettant aux Casques bleus d'avoir recours à la force pour protéger les civils en cas de menace d'attaque imminente dans les zones de déploiement de leurs troupes. De plus, le Conseil de sécurité traite régulièrement des droits de la personne et du droit humanitaire. L'appui général accordé au concept de la « Responsabilité de protéger » lors du Sommet mondial de l'ONU en septembre 2005, renforce la nécessité d'assurer la protection des civils. L'adoption de mesures préventives musclées contre les gâcheurs doit être considérée comme un outil normal des opérations de maintien de la paix.

5. De la nourriture contre des fusils

Le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) des ex-combattants et d'autres personnes associées à des groupes armés est l'une des nombreuses interventions de stabilisation postérieures aux conflits menées par l'ONU. Les programmes de DDR doivent adopter une approche globale à l'égard du désarmement ainsi que du contrôle et de la gestion des armes. Ces initiatives doivent aussi favoriser une réintégration durable des anciens combattants dans la société normale en établissant un lien avec les processus plus larges de la reconstruction et du développement du pays. Il est primordial que les programmes de DDR instaurent un climat de confiance et qu'ils s'attaquent aux causes profondes du conflit. Autrement, le programme de DDR et la mission de paix risquent fort de se solder par un échec.

6. L'usage approprié de la force

Le consentement est un principe de base en vertu duquel l'ONU exerce ses activités. S'il n'y a aucun consentement de la part des parties impliquées dans un conflit, il n'y a aucune paix à maintenir et l'organisation d'une mission de paix de l'ONU s'avère donc inutile. La sécurité de plus en plus précaire dans les territoires où les forces de maintien de la paix de l'ONU évoluent aujourd'hui représente un défi de taille, tout particulièrement dans le cas des guerres civiles où certains éléments armés ne sont que partiellement contrôlés par ceux qui ont donné leur consentement à un déploiement de l'ONU. Ces gâcheurs peuvent faire avorter des missions de paix extrêmement coûteuses ayant nécessité des années d'efforts de la part de communauté internationale. Il faut reconnaître de part et d'autre la nécessité d'une unité de maintien de la paix robuste, capable de faire usage de la force et de maintenir l'initiative de paix en cas de menace des gâcheurs. Il est impératif que les Casques bleus assurent la défense et accomplissent toutes les tâches prévues au mandat du Conseil de sécurité de l'ONU.

Les chapitres VI et VII de la Charte de l'ONU indiquent de quelles manières le Conseil de sécurité peut procéder à un règlement pacifique des conflits. Le chapitre VI traite de situations qui pourraient entraîner une rupture de la paix et de la sécurité internationales ou constituer une menace à cet égard. Le chapitre VII porte sur l'existence de telles menaces, ruptures de paix ou actes d'agression. En vertu du chapitre VII, le Conseil de sécurité peut autoriser l'usage de la force lorsque la paix et la sécurité sont en jeu. Les pays contributeurs de troupes doivent être prêts à procéder à des interventions militaires ou policières robustes afin d'assurer le succès d'une mission mandatée en vertu du chapitre VII.



RECHERCHE COMPLÉMENTAIRE

- De quelle manière le génocide rwandais de 1994 est-il lié au conflit congolais?
- Examinez l'actuel statut de la paix au Congo et dans la région de l'Ituri (voir les sites Internet à la page 16).
- Quel est l'effectif actuel de la MONUC? Combien cela coûte-t-il à l'ONU? Est-ce de l'argent bien dépensé?
- Où se trouve le seigneur de la guerre bunien, Thomas Lubanga, aujourd'hui?
- Définissez les termes suivants : négociation de paix, maintien de la paix, consolidation de la paix et imposition de la paix.

CHRONOLOGIE

Chronologie générale de la RDC

| | |
|-----------|--|
| 1885-1960 | La Belgique colonise le Congo. Celui-ci obtient son indépendance le 30 juin 1960. |
| 1960-1964 | La première opération onusienne au Congo (ONUC) aide à rétablir l'ordre et empêche la sécession de la province du Katanga. |
| 1965 | Le colonel Joseph Mobutu dirige un coup d'État et se déclare président. Il renomme le pays <i>Zaïre</i> en 1971. La corruption associée à d'autres facteurs érode le bien-être de la population et le pouvoir de l'État. |
| 1994 | La guerre civile et le génocide au Rwanda, pays voisin, entraîne une migration massive de l'ethnie Hutu vers l'est du Zaïre. |
| 1996-1997 | À partir de l'est du Zaïre, les rebelles, avec Laurent Kabila à leur tête et le soutien du Rwanda, envahissent le pays et font face à une faible résistance. Mobutu abdique. Les rebelles entrent à Kinshasa. |
| 1997 | Le Zaïre est renommé République démocratique du Congo (RDC). Laurent Kabila est nommé président. |

1998

En août, de nouveaux groupes rebelles se soulèvent contre Kabila, s'emparent de la majeure partie de l'est de la RDC et se dirigent vers Kinshasa. Le Zimbabwe, la Namibie et l'Angola envoient des troupes pour aider Kabila à les repousser.

1999

L'Accord de paix de Lusaka est entériné par les six pays africains et les deux principaux groupes rebelles : Le Mouvement de libération congolais (MLC) et le Rassemblement pour la démocratie congolaise (RDC) soutenu par le Rwanda.

2000

La MONUC, mise sur pied par le Conseil de sécurité de l'ONU, commence à superviser le cessez-le-feu. Malgré cela, les combats se poursuivent.

2001

En janvier, le président Laurent Kabila est assassiné par un garde du corps. Son fils, Joseph Kabila, occupe la présidence.

En février

Le Rwanda, l'Ouganda et les rebelles acceptent le plan proposé par l'ONU pour le retrait des forces étrangères.

2002

Conformément à l'Accord de paix de Pretoria, Kabila accepte de partager le pouvoir avec les groupes rebelles. L'Ouganda et le Rwanda consentent à retirer leurs troupes de la RDC.

2003

En avril, la guerre au Congo prend officiellement fin. Le président Kabila signe une constitution de transition. Les chefs rebelles deviennent vice-présidents dans le gouvernement intérimaire précédant la tenue des élections.

En mai 2003

Les troupes ougandaises quittent l'est de la RDC.

En juin 2003

Les soldats français arrivent à Bunia en fer de lance des forces multinationales (FMN) mandatées par l'ONU.

| | |
|----------------|---|
| Août 2003 | Le Parlement intérimaire est mis en place. |
| Septembre 2003 | La Brigade Ituri mise sur pied à la hâte par l'ONU prend le relais des FMN. |
| 2005 | En mars, après la mort de soldats bangladais dans le nord-est, l'ONU entreprend une offensive contre la milice, tuant plus de 50 miliciens. |
| En mai | Le Parlement de la RDC adopte une nouvelle constitution. |
| En décembre | Les électeurs sanctionnent la nouvelle constitution, déjà approuvée par le Parlement. La charte prévoit la tenue d'élections en 2006. |
| En décembre | La Cour internationale de justice force l'Ouganda à indemniser la RDC pour la violation de ses droits et le pillage de ses ressources perpétrés de 1998 à 2003. |

Chronologie des événements de 2003 décrits dans *Le prix de la paix*

| | |
|----------------------|--|
| Mars | L'ONU déclenche l'alarme relativement à de possibles massacres en Ituri. |
| 3 avril | Le village de Drodro, près de Bunia, est attaqué. L'ONU instaure une enquête. |
| 1 ^{er} mai | Cinq mille soldats ougandais se retirent de l'Ituri. Ils sont remplacés par 750 soldats uruguayens. |
| Mai | Deux semaines d'affrontements en Ituri. Bunia est mise à sac par les milices. Les réfugiés s'entassent dans le camp de l'ONU et à l'aéroport de Bunia menacés par les tirs de mortier. |
| 10-13 mai | Deux observateurs militaires sont tués à Mongualu. L'ONU dirige une enquête de haut niveau. |
| 30 mai | Le Conseil de sécurité fait appel à une force multinationale sous commandement français. |
| 1 ^{er} juin | La FMN sous commandement français se déploie pour une mission de trois mois. Elle ne réussit à désarmer que la ville de Bunia. |

| | |
|---------------------------|---|
| 1 ^{er} septembre | La Brigade Ituri de l'ONU prend le relais de la FMN. |
| Automne | Le Parlement de réconciliation se réunit à Kinshasa. |
| Octobre | Première promotion des policiers de Bunia. |
| Octobre | Kachele est attaqué. Bilan : 65 morts. |
| Automne | Un calme relatif entrecoupé d'éruptions de violence s'installe; on ne rapporte toutefois aucun processus de purification ethnique ni de tueries organisées. |

Sources :

BBC News, Timeline: Democratic Republic of Congo
[\[http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/africa/country_profiles/1072684.stm\]](http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/africa/country_profiles/1072684.stm)
 IRIN, DRC: Chronology of Events 2003,
[\[http://www.irinnews.org/report.asp?ReportID=38718&SelectRegion=Great_Lakes&SelectCountry=DRC\]](http://www.irinnews.org/report.asp?ReportID=38718&SelectRegion=Great_Lakes&SelectCountry=DRC)

REFERENCES

Glossaire

| | |
|----------------------|--|
| Bunia | Capitale de la région de l'Ituri |
| Chapitre VII | Section de la Charte de l'ONU qui autorise l'usage de la force |
| CIVPOL | Police civile (de la MONUC ou des forces locales) |
| DDRRR | Programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR)/coordination régionale pour le rapatriement et la réinstallation, visant les ex-combattants |
| DOMP | Département des opérations de maintien de la paix (de l'ONU) |
| RDC | République démocratique du Congo |
| Ex-FAR | Anciennes Forces armées rwandaises sous le gouvernement Hutu |
| Hema | Groupe ethnique de l'est de la RDC |
| Ituri | Région du nord-est de la RDC à la frontière de l'Ouganda |
| Brigade Ituri | Force mise sur pied par l'ONU pour surveiller Bunia après le 1 ^{er} septembre 2003 et le départ de la FMN |
| Kinshasa | Capitale de la RDC |
| Lendu | Groupe ethnique de l'est de la RDC |
| Mai-Mai | Groupe ethnique de l'est de la RDC |
| Milobs | Observateurs militaires |

| | |
|-----------------|--|
| MLC | Mouvement de libération du Congo, groupe rebelle soutenu par l'Ouganda |
| FMN | Forces multinationales (sous commandement français à Bunia) |
| MONUC | Mission des Nations Unies au Congo |
| RCD-K-ML | Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani-Mouvement de libération |
| RCD-N | Rassemblement congolais pour la démocratie- National |
| RSSG | Représentant spécial du secrétaire général, chef de l'opération de maintien de la paix |
| UPDF | Ugandan Peoples' Defence Force |
| UPC | Union des patriotes congolais, groupe rebelle soutenu par le Rwanda et dirigé par Thomas Lubanga en 2003 |

Sites Web pour avoir plus d'informations

All Africa Global Media <fr.allafrica.com/congo_kinshasa/>
 Amnistie internationale <www.amnistie.qc.ca/>
 Le Canada et le maintien de la paix <www.international.gc.ca/peacekeeping>
 Le Canada et les Nations Unies
 <www.international.gc.ca/canada_un/menu-fr.as>
 Centre pour la maintien de la paix
 <www.peaceoperations.org/fr/home.asp>
 Le Congo sans frontières <www.lecsf.org/>
 Les enfants et les conflits armés <www.un.org/french/special-rep/children/>
 Historique de la MONUC en RDC <www.monuc.org/Historiquefr.aspx>
 Human Rights Watch <hrw.org/doc/?t=french>
 Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo <www.monuc.org/home.aspx?lang=fr>
 MONUC <www.un.org/french/peace/peace/cu_mission/monuc/body_monuc>
 Nations Unies <www.un.org/french/>
 Maintien de la paix <www.un.org/french/peace/peace/index.asp>
 Radio Okapi <www.radiookapi.net/>
 Système des Nations Unies <www.un.org/french/aboutun/organigramme.html>

